



**Avis des élus du CSE sur le projet d'évolution de l'organisation au sein de la Direction  
Achat, Logistique, Immobilier, Sécurité (DALIS)**

Lors de la séance du CSE de MARS 2023, il a été présenté aux élus du CSE deux projets d'évolutions d'organisation au sein de la DALIS et de la Direction Service Client (DSC), ces deux projets sont simultanés.

L'activité FIDUCIAIRE présente actuellement au sein de la DSC, avec ses 4 ETP, sera transférée au sein de la DALIS.

Elle correspond à la gestion des espèces et la coordination des automates de la CEBPL, par conséquent un rapprochement de cette activité avec celles de la DALIS paraît cohérent.

Les 4 ETP seront transférés à la DALIS, ce qui portera l'effectif total de cette Direction à 40 ETP contre 39 ETP actuellement sur le papier.

Malgré ce transfert à iso-effectif, le maintien des effectifs n'est pas garanti dans cette Direction, puisque cette évolution d'organisation entraînera à terme la suppression du Service Courrier au sein de la CEBPL.

L'externalisation du service courrier entraînera la suppression de 3 postes au fil des départs en retraite (1 superviseur et 2 agents techniques)

Au fil des départs, un poste de chargé d'exploitation à l'archivage sera supprimé, et un poste d'acheteur sera créé, pour renforcer le Département Achat Logistique Energie.

Ainsi à iso périmètre, la DALIS passera de 39 ETP à 36 ETP, soit une perte réelle de 3 ETP.

Les élus du CSE ne peuvent que regretter une nouvelle fois une externalisation des activités de la CEBPL, et cela malgré quelques projets déjà conduits :

- Externalisation de la gestion de la Médecine du Travail en 2020.
- Externalisation de la fraude carte bancaire en 2021
- Externalisation des accueils de CESSON SEVIGNE et ORVAULT en 2021
- Externalisation de la gestion des indemnités journalières en 2022.
- Externalisation des réponses aux salariés sur l'intéressement en 2022.



---

Force est de constater que seul le critère économique est pris en compte dans ces évolutions d'organisation.

L'externalisation coutera entre 150 k€ et 200 k€/an à la CEBPL, pour le moment le prestataire n'est pas encore choisi, les appels d'offres étant en cours.

Les élus du CSE regrettent de n'avoir pas connaissance du prestataire, ainsi ils ne peuvent pas se renseigner sur la quelconque qualité de celui-ci.

Les élus du CSE rappellent à la Direction que des valeurs importantes transitent dans ce service courrier, notamment lors des envois des chèques vacances aux salariés.

Par conséquent la CEBPL doit avoir un partenaire avec des garanties fortes, et pouvant assurer un suivi et un service après-vente de qualité.

N'ayant pas connaissance du cahier des charges demandées par le CEBPL, les élus du CSE ne peuvent qu'alerter la Direction sur ce point.